

ARRETE DE LA PRESIDENTE

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIA)

La Présidente du Grand Annecy,

Publiée le
01 JUIN 2021

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 46,

Déposée en
Préfecture le
01 JUIN 2021

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, et notamment son article 98,

Exécutoire le
01 JUIN 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2143-3, qui prévoit expressément la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ;

VU l'arrêté Préfectoral n° PREF/DRCL/BCL-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Grand Annecy » ;

VU la délibération n° D-2020-316 en date du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants du Grand Annecy dans les syndicats et les organismes extérieurs dont la commission intercommunale pour l'accessibilité ;

CONSIDERANT que la commission intercommunale pour l'accessibilité est composée notamment des représentants des communes, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques et d'autres usagers ;

CONSIDERANT que la Présidente de la communauté d'agglomération est Présidente de droit de cette commission et qu'elle en arrête la liste des membres,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés comme membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité :

Sigle	Nom	Représentant	Fonction
Élus			
<i>Titulaires</i>			
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Philippe MORIN	Epagny-Metz-Tessy (Cion Mobilités)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Annick VIRIOT	Saint-Eustache (Cion Mobilités)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Sandrine DALL'AGLIO	Annecy (Cion Mobilités)

Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Odile CERIATI-MAURIS	Annecy (Cion Mobilités)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Chantale FARMER	Annecy (Cion Aménagement)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Jean-Louis TOÉ	Annecy (Cion Grand Age)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Viviane MARLE	Annecy (Cion Grand Age)
Suppléants			
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Marion LAFARIE	Annecy (Cion Mobilités)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Gérard REY	Argonay (Cion Mobilités)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Daniel BALBO	Mûres (Cion Mobilités)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Bruno ASSELIN	Talloires-Montmin (Cion Mobilités)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Isabelle BASTID	Groisy (Cion Aménagement)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Vanessa BRUNO	Veyrier-du-Lac
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Elisabeth LASSALE	Poisy (Cion Grand Age)
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Karine BUI-XUAN PICCHEDDA	Annecy (Cion Grand Age)
Techniciens			
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy		Direction Mobilité
Grand Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Annecy		Direction Aménagement
CIAS	Centre Intercommunale d'Action Sociale		CIAS
SIBRA	SIBRA		SIBRA
Annecy	Annecy		Annecy
Associations et organismes			
AAPEI	AAPEI Epanou		
ADIMC 74	Association départementale des infirmes moteurs cérébraux 74		
AFTC 74	Association française des traumatisés crâniens 74		
APAJH 74	Association départementale pour adultes et jeunes handicapés de Haute-Savoie		
APF	Association des paralysés de France		
Association Passerells	Association Passerells		
Association Valentin Haüy	Association Valentin Haüy		
Autisme Eveil	Autisme Eveil		
CAMSP Haute-Savoie	Centre d'action médico-sociale précoce Haute-Savoie		

CDCA de Haute-Savoie	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie		
Collectif Déficients Visuels	Collectif Déficients Visuels		
Fédération ADMR de Haute-Savoie	Fédération ADMR de Haute-Savoie		
FNAUT	Fédération nationale des associations d'usagers des transports		
Handisport	Handisport		
SCUA	Syndicat des consommateurs et Usagers d'Annecy		
Signes des Mains	Signes des Mains		
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales		
UDAPEI	Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Haute-Savoie		
UFC	Union fédérale des consommateurs		

Article 2 : Des personnes extérieures à la commission intercommunale pour l'accessibilité peuvent être auditionnés – élus, responsables administratifs, représentants de services et organismes divers, ou toute personne dont la participation aux travaux apparaîtra utile sur une thématique précise – afin de pouvoir disposer de tout élément nécessaire à la formulation de leur avis ou proposition.

Ces personnes ont la qualité de membre expert associé.

Article 3 : la composition de cette commission peut être actualisée à tout moment par la Présidente de la communauté d'agglomération du Grand Annecy.

Tout organisme compétent et concerné par les travaux menés par la commission intercommunale pour l'accessibilité peut solliciter la présidente de la communauté d'agglomération pour en devenir membre.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée aux intéressés et transmise au représentant de l'Etat.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Annecy dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse du Grand Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Annecy, le 28 mai 2021

La Présidente,



Frédérique LARDET.